



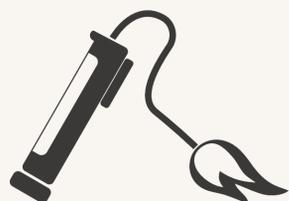
**PRÉFET
DE LA GIRONDE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

VIGILANCE TRÈS ÉLEVÉE

⚠ RISQUE FEUX DE FORÊT

Dispositions applicables sur tout le département de la Gironde



Dés herbage par flamme
INTERDIT



Brûlage à l'air libre des
déchets verts **INTERDIT**



Lanternes volantes
INTERDITES

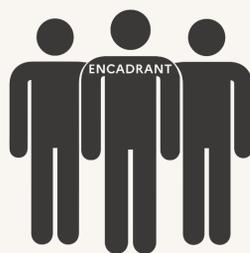


Tirs de feu d'artifice
INTERDITS

Dispositions supplémentaires applicables dans les espaces exposés des communes à dominante forestière



Présence humaine
non encadrée sur le massif
INTERDITE DE 14H À 22H



Présence humaine encadrée sur
le massif
INTERDITE DE 14H À 22H



Manifestation sportive, de
loisirs et culturelle **INTERDITE**



Emploi de moteurs
thermiques et électriques
INTERDIT DE 14H À 22H



Fumer
INTERDIT



Accès au site de loisirs aménagé
avec accueil du public
INTERDIT DE 14H À 22H



Accès au plan plage/
base nautique **AUTORISÉ**

Pour plus d'informations, renseignez-vous sur gironde.gouv.fr ou sur dfci-aquitaine.fr

